

JOUY-MAUVOISIN



Avril 2024

BULLETIN MUNICIPAL N° 152



Contacts :

Téléphone : 01 34 76 51 21

Email : mairie.jouy-mauvoisin@wanadoo.fr

Internet : <http://www.jouy-mauvoisin.fr>

SOMMAIRE

- Editorial
- Extraits des délibérations du conseil municipal.
- Extraits séance de travail du conseil municipal.
- Informations municipales
- Informations diverses



Avril pour le conseil municipal, c'est le mois du budget. Vous trouverez tous les chiffres dans les pages suivantes.

A cette occasion, nous avons voté les taux d'imposition communaux, taxes foncières bâtie et non bâtie ainsi que la taxe d'habitation, à la baisse. En effet, nous avons diminué ceux-ci de façon à compenser l'augmentation de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** que la GPS&O se devait d'harmoniser sur son territoire.

Notre nouvelle **TEOM** passera donc de 4,04 % à 7,42 %. L'augmentation de 3,38 points sera compensée en partie par la baisse du taux de la taxe foncière.

Désormais la Communauté Urbaine nous restituera 17 000 euros chaque année d'attributions de compensations historiques (du temps de la CAMY).

Nous ne conserverons donc pas cette somme dans notre budget communal mais vous la restituerons à travers la taxe foncière qui passe ainsi de 25.26 % à 23.38 %.

Je profite du sujet des ordures ménagères pour vous inciter, encore et encore, à bien trier l'ensemble de vos déchets de toutes sortes. Le mauvais tri nous pénalise financièrement, chaque tonne de déchets non dangereux envoyée en enfouissement est taxée à hauteur de 52€ par tonne. D'ici 2025, la **Taxe Générale sur les Activités Polluantes** versée à l'ADEME atteindra 65€. Pour une tonne envoyée en incinération, la taxe actuellement de 20€, atteindra 25€ par tonne.

Il est nécessaire de réduire la production des déchets et d'optimiser leur tri et leur recyclage.

Par exemple les encombrants collectés en porte à porte sont enfouis et donc taxés alors que leur apport en déchetterie ne l'est pas et fait l'objet d'un tri et d'une valorisation.

Ceci explique en grande partie pourquoi le coût de la collecte et du traitement de nos déchets est en augmentation, même si par ailleurs le budget général de la communauté urbaine abonde celui des déchets de 8 millions d'euros ce qui réduit la facture de tout un chacun.

Le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas !

Bonne lecture de ce nouveau numéro d'avril.

Le maire
Alain BERTRAND

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 JANVIER 2024

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Didier LEOPOLD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Jocelyne GUILLAUME, M. Carlos FIGUEIREDO ALVES qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND, M. Julien HERON, Mme Elisabeth DOS SANTOS, Mme Stéphanie DA FORNO et M. Mohamed MERROUNE

A l'ordre du jour :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CU GPS&O

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante deux opérations communales qui pourraient bénéficier d'un fonds de concours de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, à savoir :

- 1) Réfection de la toiture de l'église pour un montant de 42 296.26 € HT
 - 2) Réfection d'une sente piétonne pour un montant de 26 092.48 € HT
- Le coût global des travaux s'élève donc à 68 388.74€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet relatif aux deux opérations communales ainsi que leur plan de financement prévisionnel.
- Sollicite auprès de GPS&O l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 34 194,37 € pour le projet mentionné ci-dessus. La part restante sera financée par les fonds propres de la commune.

REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS MUTUALISE

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Les référents déontologues sont tenus au secret professionnel, leurs missions sont exercées en toute indépendance et impartialité. Ils sont choisis en raison de leurs expériences et de leurs compétences. GPS&O a désigné par délibération Monsieur Philippe Jacquemoire, en qualité de référent déontologue. L'indemnité de vacation dont le montant est prévu par l'arrêté ministériel du 6 décembre 2022 est fixée à 80€ par dossier, à la charge de la collectivité de laquelle l'élu demandeur dépend.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération concordante à celle du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la proposition ci-dessus.

CREATION D'UN EMPLOI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CUI-CAE – PEC à partir du 1^{er} février 2024 pour les fonctions d'agent polyvalent technique en milieu rural à temps partiel à raison de 26 heures/semaine pour une durée de 12 mois, renouvelable expressément dans la limite de 24 mois.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. Le taux de prise en charge de droit commun pour la région Ile de France est fixé à 60 % du montant brut du SMIC pour les embauches en « PEC convention initiale » de bénéficiaires du RSA.

De plus la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 JANVIER 2024 (suite)

INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Le Maire expose que les collectivités territoriales et les établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire pour les agents publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser à chaque agent de la commune une prime de 500 €. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

MOTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de l'envoi d'un courrier par Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines afin d'alerter les communes sur les contraintes budgétaires qui vont impacter le département, dues notamment à la forte baisse des transactions immobilières et aux réformes de la fiscalité de l'Etat.

Pour le département, cela représente une perte de 12% des recettes l'obligeant à revoir les budgets à la baisse et par conséquent diminuer voire annuler des aides financières dédiées aux communes.

Le Président du département propose aux conseillers municipaux de l'aider dans sa démarche auprès du gouvernement pour retrouver ses capacités d'investissement en adoptant une motion (consultable sur le site internet de la commune).

Monsieur le Maire soumet au vote la motion ainsi proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion de soutien à l'appel du Président du Conseil Départemental des Yvelines.

Compte rendu de la séance de travail du 24 janvier 2024

Propositions faites au Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que, dans le plan d'investissements de voirie de la communauté urbaine il était prévu la réalisation d'un aménagement au carrefour de la rue de la Vallée et de la rue de la Fontaine.

Le permis d'aménager au lieudit « Le Chapon » étant en cours d'instruction par les services compétents de la communauté urbaine, il est proposé de surseoir (pour cette année) aux travaux d'aménagement dudit carrefour en attendant une décision définitive et de demander à intervertir ces travaux avec ceux programmés pour 2025, à savoir la réfection de chaussée de la rue des Cornouillers (coût estimé à 61 000 €).

Le Conseil Municipal répond favorablement à cette proposition.

* Il est proposé de renouveler une distribution de compost aux habitants. Les conseillers présents y sont favorables et la date du samedi 27 avril 2024 au matin a été retenue.

* Certains joyaciens se plaignent d'un manque de bancs dans la commune lors de leur promenade. Monsieur le Maire propose que quelques bancs soient installés comme par exemple en haut de la rue des Bertins ou bien sur le haut de la sente des Ruelles.

Les élus présents y sont favorables.

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 MARS 2024

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Mohamed MERROUNE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Jocelyne GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme Nadège DELLAROSA, M. Carlos FIGUEIREDO ALVES qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND, M. Julien HERON, Mme Elisabeth DOS SANTOS qui a donné pouvoir à M. Jean RECULE, Mme Stéphanie DA FORNO et M. Didier LEOPOLD.

A l'ordre du jour :

INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Le Maire propose à l'assemblée d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution pour les agents communaux.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle dont le montant est fixe et versé mensuellement.
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir dont le montant est variable et versé annuellement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'instaurer le RIFSEEP pour les agents de la commune à compter du 1^{er} avril 2024.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire informe l'assemblée que la location de la salle polyvalente à des particuliers en semaine pose problèmes. Par ailleurs, certains locataires oublient de restituer les clés dans la boîte aux lettres de la mairie le dimanche soir.

Il est proposé aux conseillers de louer la salle à la journée de 8H00 à 21H00, en semaine, aux particuliers, et de retenir un montant sur la caution pour les clés non rendues le dimanche soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité retient la proposition de la location de la salle polyvalente à la journée de 8H00 à 21H00 en semaine aux particuliers et fixe à 150 € le montant retenu sur la caution en cas de non restitution des clés le dimanche soir.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE 2023 DE LA CU GPSEO

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent produire chaque année un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

La communauté urbaine GPS&O a fait le choix de présenter un rapport d'activités et de développement durable en un seul document qui permet de retracer toutes les réalisations, de mesurer les progrès accomplis et les domaines où il faut continuer à agir.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les conseillers municipaux étudient les documents présentés par Monsieur le Maire concernant le budget de la commune. Lecture est faite des résultats de l'année 2023 ainsi que des nouvelles propositions pour l'année 2024.

Ce budget sera voté lors de la prochaine réunion de conseil qui aura lieu le mercredi 3 avril 2024.

A noter :

Vous pouvez retrouver l'intégralité des délibérations des conseils municipaux sur le site internet de la commune

<http://www.jouy-mauvoisin.fr>

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance de travail du 6 mars 2024

1-Propositions faites au Conseil Municipal

* Lors de la dernière réunion de travail, le Conseil Municipal avait répondu favorablement pour l'installation de bancs dans la commune. Monsieur le Maire propose des bancs en bois technologique, résistant et facile d'entretien. Deux couleurs sont proposées marron ou vert et avec ou sans accoudoirs.

Les élus présents ont retenu le vert pour la couleur.

2- Informations données au Conseil Municipal

* Le Conseil Municipal est informé que certains panneaux du plafond de l'église sont gondolés. L'entreprise HYSS et le cabinet d'architecture LOUBET en ont été informés. Une déclaration a été faite auprès de notre assureur la SMACL. Un expert doit passer le jeudi 21 mars 2024.

En attendant, pour des raisons de sécurité, un arrêté de fermeture provisoire de l'église a été pris.

* La communauté urbaine a répondu favorablement à notre demande d'intervertir les travaux du carrefour de la rue de la Vallée et de la rue de la Fontaine avec ceux prévus en 2025 concernant la réfection de chaussée de la rue des Cornouillers et ces travaux devraient démarrer courant mai 2024.

* Les travaux de fibre et de téléphonie de la mairie et de l'école sont terminés.

Séance du 3 AVRIL 2024

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Elisabeth DOS SANTOS, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Didier LEOPOLD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Jocelyne GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme Nadège DELLAROSA, M. Carlos FIGUEIREDO ALVES qui a donné pouvoir à M. Alain BERTRAND, M. Mohamed MERROUNE qui a donné pouvoir à M. Bruno LEBLOND et Mme Stéphanie DA FORNO.

ABSENT : M. Julien HERON

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique pour 2023 présentant un excédent de fonctionnement de 224 025.49 € et un excédent d'investissement de 582 879.76 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'incorporer une partie du résultat de fonctionnement 2023, soit 164 175 €, en section d'investissement du budget primitif 2024. Le reste, soit 59 850.49 € étant repris à la section de fonctionnement du budget primitif 2024.

VOTE DES TROIS TAXES LOCALES 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux des trois taxes locales pour 2024 comme suit :

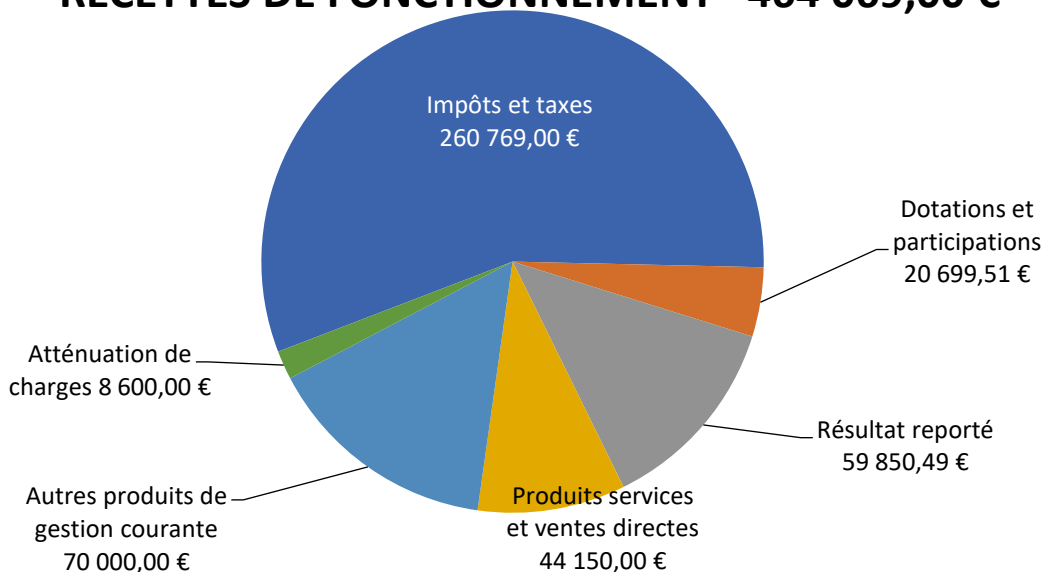
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23.38 % (au lieu de 25.26 % en 2023)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.79 % (au lieu de 39.76 % en 2023)
- Taxe d'habitation : 5.15 % (au lieu de 5.57 % en 2023)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2024

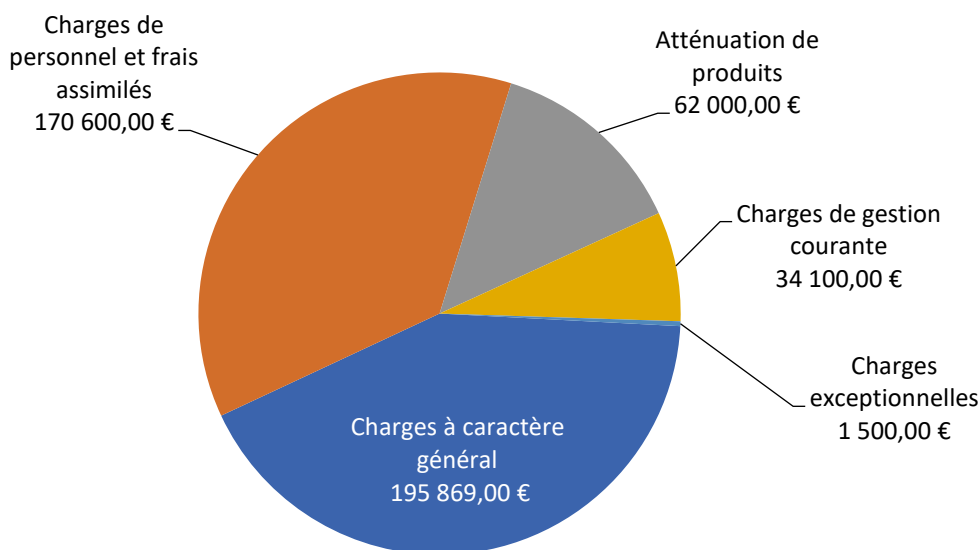
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif communal de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 464 069,00 €



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 464 069,00€



INVESTISSEMENTS 2024

DEPENSES = RECETTES = 857 600 €

Ces crédits ne sont que des prévisions et non des réalisations.

Les principales opérations prévues sont ;

- Aménagement de l'extension du cimetière dont une partie est prise en charge par GPS&O : **106 000 €**
- Aménagement des parkings rue de l'Eglise et des logements communaux : **229 000 €**
- Revêtement de sol des buts multisports : **26 000 €** (Ces travaux sont subventionnés par un fonds de concours à hauteur de 50%).
- Réalisation d'un dortoir et d'un studio dans le logement de l'école, l'installation d'une pompe à chaleur ainsi que l'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments communaux : **390 000 €**. Ces travaux devraient être subventionnés à 70% dans le cadre d'un contrat rural.
- Réfection de la toiture de l'église et de la sente piétonne dite « des Bertins » ainsi qu'une partie de la clôture de la sente des ruelles : **82 500 €**. Ces travaux sont subventionnés par un fonds de concours à hauteur de 50%.

INFORMATIONS MUNICIPALES

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents de :

- Mia FILIPPINI GARNIL, les Fourneaux, née le 21 novembre 2023
- Alice BUSSONNIERE, rue de la Vallée, née le 20 janvier 2024
- Hira TURSUN, rue de l'Eglise, née le 12 février 2024
- Eden BRINIS, le Clos du Lavoir, né le 26 mars 2024

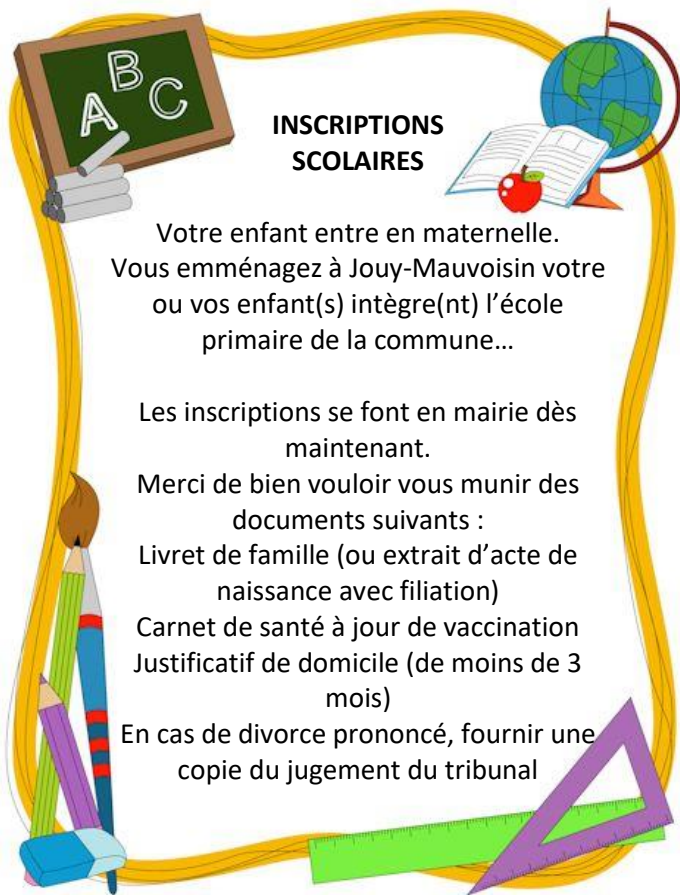


DECES :

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de :

- M. Guillaume DELAHAYE, le Clos du Lavoir, survenu le 26 janvier 2024.

VIE SCOLAIRE



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Votre enfant entre en maternelle.
Vous emménagez à Jouy-Mauvoisin votre
ou vos enfant(s) intègre(nt) l'école
primaire de la commune...

Les inscriptions se font en mairie dès
maintenant.

Merci de bien vouloir vous munir des
documents suivants :

Livret de famille (ou extrait d'acte de
naissance avec filiation)

Carnet de santé à jour de vaccination

Justificatif de domicile (de moins de 3
mois)

En cas de divorce prononcé, fournir une
copie du jugement du tribunal



L'Association des parents d'élèves de Jouy-Mauvoisin vous
informe que la Kermesse de l'école se déroulera **le samedi
8 juin 2024**

Venez nombreux profiter des stands de jeux
pour les enfants.

Les membres de l'Association et les enseignantes vous
remercient par avance de votre présence et de votre
soutien.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE



Lors de son passage en septembre 2023, le jury des villes et
villages fleuris nous a confirmé le label « **2 FLEURS** »

Il convient de saluer tout particulièrement, notre jardinier
ALEXANDRE qui, a lui seul aura œuvré pour maintenir notre
village à ce niveau de performance.

Bienvenue à M. N'Gom Bara nouvel agent communal en
contrat unique d'insertion depuis le 1^{er} février 2024

INFORMATIONS MUNICIPALES

DISTRIBUTION DE COMPOST

**DISTRIBUTION
DE COMPOST**



Une distribution de compost sera organisée sur le parking de la route de Fontenay

Samedi 27 avril de 9h00 à 11h30

BRUITS DE VOISINAGE

Prenez soin de votre entourage

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

**Choisir le bon moment
c'est moins dérangeant!**



ELECTIONS EUROPEENNES

**POUR VOTER
JE M'INSCRIS**



sur les listes électorales
AVANT LE 3 MAI 2024

Inscription en ligne sur service-public.fr ou en mairie

ELECTIONS
EUROPÉENNES



9 juin
2024

**Élections
européennes**



Absent le jour du scrutin ?

Faites une procuration sur
maprocuration.gouv.fr
et rendez-vous au consulat



Allez Voter!

FESTIVITES

Vendredi 21 juin 2024 à partir de 18h30

Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux vous invitent à la salle polyvalente pour fêter l'arrivée de l'été autour de quelques gourmandises accompagnant les boissons de votre choix



TERRAIN MULTI - SPORT



Nouveau revêtement souple et antidérapant sur le terrain multi-sport du verger.

INFORMATIONS MUNICIPALES (SUITE)

LES JARDINS COMMUNAUX



Joyaciennes, Joyaciens, si vous vous sentez l'âme verte,
nous disposons de jardins familiaux.

Renseignements sur les modalités de location en Mairie

COLLECTE DES DECHETS

Nous vous rappelons que la collecte des **déchets végétaux** sera **interrompue du 9 juillet au 13 août 2024**. Reprise le mardi 20 août 2024.

Rappel : vous pouvez retrouver toutes les infos sur les déchets en allant sur le site internet de la commune « jouy-mauvoisin.fr » ou sur celui de la communauté urbaine « gpseo.fr ».

INFORMATIONS DIVERSES

CONCILIATRICE DE JUSTICE

La commune de Fontenay-Mauvoisin accueille une conciliatrice de justice, Madame MASSEY Céline, en sa mairie chaque mardi de 9H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H30. Elle reçoit uniquement sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie de Fontenay-Mauvoisin au 01.34.76.51.02.

Vous pouvez faire appel à elle dans les cas suivants :

- Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen)
- Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires
- Différends relatifs à un contrat de travail
- Litiges de la consommation, entre commerçants, en matière de droit rural et en matière prud'homale.

INFORMATIONS DIVERSES

DISPOSITIF DE RECUEIL POUR CNI ET PASSEPORTS

La mairie de Buchelay nous informe qu'elle dispose depuis janvier 2024 d'une station biométrique permettant de réaliser les CNI/Passeports.

Vous pouvez donc déposer vos demandes auprès de la mairie de Buchelay.

Il suffit de faire une pré-demande en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr> puis de sélectionner la mairie de Buchelay et de choisir le jour et l'heure du RDV.

Pour les personnes ne sachant pas faire ces démarches sur internet, la Maison France Services de Buchelay peut les accompagner.

OFFRES D'EMPLOI

L'ADMR de Bréval-Bonnières recrute :

- AGENTS A DOMICILE (débutant accepté),
- ASSISTANTS DE VIE (diplôme d'Etat DEAES - diplôme ou expérience significative requis pour réaliser des prestations techniques).

Secteur Bréval Bonnières et environs (78) (H/F)

Véhiculé, possibilité CDI, temps partiel (évolutif)

Contactez le Bureau de l'ADMR Bréval-Bonnières au 01.34.78.78.05



Dans le cadre de sa grande cause régionale 2023 consacrée à la jeunesse, la région Île-de-France a créé une application, **Labaz**, destinée aux jeunes Franciliens de 15 à 25 ans.

Cette application, gratuite, est le portail sur lequel se retrouveront, à terme, toutes les aides de la région Île-de-France en direction de ce public.

D'ores et déjà, la Région Île-de-France met à disposition, sur l'application Labaz, un « **pass sport et culture** » d'une valeur de **100 euros** pour faciliter l'accès des 15-17 ans aux pratiques sportives et culturelles.

Je vous remercie également d'inviter les différentes associations sportives et culturelles agréées de votre territoire à se référencer sur le portail dédié que nous avons développé (<https://labaz.iledefrance.fr/partners/onboarding>) afin de devenir partenaires du dispositif. Cela permettra ainsi aux jeunes qui s'inscrivent dans ces structures de bénéficier d'une réduction de leur frais d'adhésion pouvant aller jusqu'à 100 euros.

L'application Labaz permet également aux jeunes de 15 à 25 ans de bénéficier des aides au vélo proposées par **Île-de-France Mobilités** pour l'achat d'un vélo sans assistance électrique (**100 €**) ou à assistance électrique (**400 €**).

Enfin, les jeunes peuvent retrouver sur Labaz des bons plans pour assister à des événements sportifs ou culturels organisés en partenariat avec la Région Île-de-France, au premier rang desquels les Jeux Olympiques et Paralympiques, avec plus de **30 000 places à gagner gratuitement sur la plateforme**.

Toutes les modalités pratiques sont à retrouver en suivant le lien <https://www.iledefrance.fr/labaz>

INFORMATIONS DIVERSES



**URGENCES
VÉTÉRINAIRES**

Urgences Vétérinaires : Le 3115 disponible sur JOUY-MAUVOISIN

3115 Urgences Vétérinaires <contact@urgences-veterinaires.fr>

Nous vous rappelons que, depuis le mois de **septembre 2023**, le 3115 Urgences Vétérinaires®, numéro 100% gratuit (tarification numéro vert), est disponible pour les habitants de JOUY-MAUVOISIN.

En cas d'urgence avec leur animal de compagnie, les habitants de JOUY-MAUVOISIN peuvent **contacter 24h/24 ce numéro**, composer leur code postal et ils seront mis en relation avec un service vétérinaire de garde à proximité.

L'appel, la mise en relation et la communication sont **100% gratuits** depuis les téléphones fixes et mobiles, tous opérateurs confondus.

L'objectif du 3115 est de **lutter contre le développement des numéros surtaxés** qui exploitent la détresse des propriétaires d'animaux face à une situation difficile. Et pour cela, nous avons souhaité simplifier et fluidifier l'accès à un professionnel de garde, le tout à l'aide d'un **numéro 100% gratuit**.

1. **Numéro de téléphone** : 3115 (gratuit depuis fixes et mobiles)
2. **Site internet** : www.urgences-veterinaires.fr

Coordinateur technique
contact@urgences-veterinaires.fr

